



Groupement des Parlementaires du Hainaut
Saison 2021-2022
PV n°4: réunions décentralisées.

1) Réunion du 18 octobre 2021 à 19h00 à Dottignies

Présents: Pour le groupement des Parlementaires: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, C. Grégoire
Pour le Conseil d'Administration: B. Scherpereel, P. Thomas
Pour le Comité Provincial: C. Notelaers,
Pour le Conseil Judiciaire Provincial: J. Buffe , A. Pottiez

Le Président Fabrice Appels ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et souhaite la bienvenue à chacun.

Les clubs suivants sont représentés: Tef Kain, BGBC Celles, BB Brunehaut, JS Dottignies.

La réunion débute par un temps de questions/réponses:

-les clubs s'inquiètent de la généralisation du Covid Safe Ticket et demandent des informations. B. Scherpereel précise que les textes légaux pour l'application du CST en Région Wallonne ne sont pas encore disponibles et que sans cela il n'est pas possible de donner des instructions. Le conseil d'administration de l'AWBB communiquera dès que possible.

-deux clubs informent que le fait d'avoir fixé le début de championnat à la fin septembre est une situation fort intéressante et demandent ce qu'il en sera la saison prochaine après application des nouveaux calendriers scolaires. C. Notelaers répond qu'effectivement il faudra tenir compte du changement de calendrier scolaire mais signale que dans l'élaboration des calendriers, le CP est en bout de chaîne car c'est d'abord le calendrier du championnat national qui est fixé, ensuite le calendrier du championnat régional et enfin celui du championnat provincial. Un large échange de vues se déroule ensuite à ce sujet.

-les clubs remercient le CP pour l'intervention financière dans l'achat de matériel nécessaire pour la pratique de la feuille électronique et demandent certaines précisions. P. Thomas donne des informations au sujet du développement de l'application.

-un club s'interroge sur la nouvelle taxe à charge des clubs concernant l'informatique. F. Appels répond qu'il n'y a pas de nouvelle taxe, car en réalité depuis plusieurs années la Newsletter n'est plus imprimée et envoyée par la poste mais informatisée et le montant que les clubs devaient payer pour recevoir le bulletin officiel de la fédération par la poste a été converti en frais pour le développement de l'informatique de la fédération.

-Concernant la feuille électronique, les clubs posent quelques questions de fonctionnement et P. Thomas leur répond. Ils demandent s'il sera possible prochainement d'informatiser le certificat médical actuellement en format papier. P. Thomas répond que cela fait partie des projets de développement.

-un club informe que des arbitres affiliés chez lui, qui donc ne sont pas convoqués pour des rencontres dans son club se font transférer dans un autre club afin de pouvoir arbitrer dans son club. Conséquence: son club perd l'indemnité du PC1. Après discussion, il semble qu'il n'y ait pas de possibilité actuellement de répondre à cette situation.

-F. Appels informe que des changements sont à l'étude pour le PM 12 (indemnités de formation,) et le PF 18 (fond des jeunes) en vue de la saison prochaine. Des informations seront données dès que possible. Les clubs présents expriment leur accord de principe avec le projet de PM 12 et le principe d'une «labellisation» des clubs au PF18.

-des clubs s'inquiètent de l'influence exercée par d'autres clubs pour attirer de bons joueurs, en leur faisant des promesses parfois pas tenues. Dans ce cas, le retour vers le club d'origine n'est pas possible durant la saison, comment peut-on améliorer cette situation? C. Notelaers répond qu'il existe la possibilité de désaffiliation administrative, dans le respect de règles bien précises. En dehors de cela, c'est une question de respect et d'éthique entre clubs...

Le Président remercie les participants et le club qui nous accueille, puis clôture la réunion à 20h45.

2) Réunion du 21 octobre 2021 19h00 à Colfontaine

Présents: Pour le groupement des Parlementaires: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, C. Grégoire, A. Dupont
Pour le Conseil d'Administration: P. Thomas
Pour le Comité Provincial: C. Notelaers, L. Capron
Pour le Conseil Judiciaire provincial: J. Buffe, A. Desmet, A. Pottiez

Le Président Fabrice Appels ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et souhaite la bienvenue à chacun.

Un seul club présent: GGBC Colfontaine.

F. Appels déplore que trop peu de clubs répondent à cette invitation, qui est une occasion de présenter des demandes et de questions-réponses.

Le club présent expose plusieurs questions:

-le représentant regrette vivement l'absence des autres clubs,

-il signale des erreurs au niveau facturation, ce qui implique des démarches de rectification,

-il trouve que les contraintes liées à la formation des entraîneurs sont trop lourdes et invite la fédération à modifier ces contraintes, afin de promouvoir les inscriptions.

-il demande des explications concernant le fait d'imposer des amendes en cas d'absence de délégué ou de marqueur sur les feuilles de match en minibasket. F. Appels répond qu'il est nécessaire qu'il y ait un encadrement des équipes de jeunes et que vérifier les présences sur les feuilles de match est le seul moyen actuellement de vérifier cet encadrement. Dans le cadre de la feuille électronique, l'absence de ces rubriques constituera un élément bloquant.

-des questions sont posées concernant la feuille de match électronique, P. Thomas y répond

-frais de formation: F. Appels expose les projets de modification actuellement à l'étude. Le club présent exprime son accord de principe avec le projet de PM 12 et le principe d'une «labellisation» des clubs au PF18 tout en attirant l'attention sur la nécessité de tenir compte des montants de formation payés antérieurement.

Le club remercie le CP pour la décision d'attribuer une indemnité pour l'achat de matériel informatique lié à la feuille électronique.

Le Président remercie les participants et le club qui nous accueille, puis clôture la réunion à 20h35.

3) Réunion du 25 octobre 2021 à 18h30 à Olympic Mont-sur-Marchienne.

Présents: Pour le groupement des Parlementaires: F. Appels, R. Appels, M. Fohal, C. Grégoire
Pour le Conseil d'Administration: B. Scherpereel, S. Faraone, P. Thomas.
Pour le Comité Provincial: C. Notelaers, R. Sonveaux
Pour le Conseil Judiciaire Provincial: J. Buffe, A. Pottiez, A. Desmet

Le Président Fabrice Appels ouvre la réunion en remerciant les participants de leur présence et souhaite la bienvenue à chacun.

Les clubs suivants sont représentés: DPK Charleroi, JS Luttre, R. Spirou Pont de Loup, Olympic Mont sur Marchienne.

Il commence la réunion par un temps de questions/réponses. Il cède la parole au secrétaire de l'Olympic Mont sur Marchienne qui avait envoyé des questions préalablement à la réunion de ce soir.

-les coachs, les licences techniques et les formations. Il y a énormément de matchs chaque week-end avec des coachs sans licence, et donc des amendes aux clubs. Il est difficile pour un club de trouver des coachs avec licence, même pour un

club comme le sien. La formation est trop compliquée et trop contraignante. De U 8 à U 14 il y a trois formations différentes à faire! Et même un master en éducation physique doit passer les cours!

F. Appels répond que les formations sont faites sur base des obligations de l'ADEPS et que pour les diplômés en éducation physique il y a des dispenses de cours théoriques. Le E-learning va se développer ce qui diminuera les contraintes. Mais il est important que les coaches soient formés, les clubs sont informés depuis plusieurs saisons que les frais administratifs pour manque de licence technique ont augmenté progressivement. F. Appels déclare qu'il a pris note des remarques et qu'il les relayera auprès des instances concernées.

-frais de formation: le représentant de l'Olympic signale qu'il y a des erreurs sur les factures, P. Thomas répond que ces problèmes ont été traités et sont maintenant résolus.

-F. Appels informe que des changements sont à l'étude pour le PM 12 (indemnités de formation,) et le PF 18 (fond des jeunes) en vue de la saison prochaine. Des informations seront données dès que possible. Les clubs présents expriment leur accord de principe avec le projet de PM 12 et le principe d'une «labellisation» des clubs au PF18.

-amendes et forfaits: le représentant s'étonne qu'il y ait amende pour n° de licence technique de coach erronée, alors que ces n° sont bien connus de la fédération. Les feuilles de matchs sont faites par des parents dévoués mais l'erreur est humaine. Faut-il pour autant tout sanctionner? Des volontaires se désistent lorsqu'on leur explique les amendes encourues pour les manquements constatés. Il demande si la fédération se penche sur ces questions. F. Appels répond qu'il est important que l'encadrement des jeunes soit effectif (délégué présent, coach, etc...) et que c'est à la lecture des feuilles de match que l'on peut vérifier cet encadrement.

-mutations administratives: quid des frais de licence? F. Appels répond qu'il est possible au club d'origine de demander à la fédération de récupérer les frais payés pour les joueurs qui ont obtenu une mutation administrative dans un autre club.

-championnat régional en jeunes; le club a posé des questions depuis le début de saison, il ne comprend pas le fond de la réforme, le conteste, car la situation actuelle est que l'on veut faire de la formation par la compétition, ce qui est antagoniste et incompatible. Lier la formation des jeunes à des résultats à très court terme, cela ne va pas. L'avenir des équipes en régionale se joue sur quelques matchs. Il ne comprend pas l'utilité des catégories U 15 et U 17, beaucoup de joueurs des catégories inférieures y jouent en deuxième match. S. Faraone, co-président du département championnat répond que le club a posé de nombreuses questions en septembre auxquelles le département a répondu, il s'en tient à ces réponses. Il déclare que l'on peut reparler de la réforme en conseil d'administration. Le représentant du club estime que c'est un dialogue de sourds.

-le Covid Safe Ticket et ses implications: le secrétaire général répond que les textes officiels ne sont pas encore connus pour la Wallonie et que l'on ne peut à ce jour décrire les directives qui devront être prises. Les clubs présents estiment que les difficultés d'application seront grandes.

Guy Martin, secrétaire du Royal Spirou Pont de Loup, intervient sur plusieurs points:

-il demande que malgré les nouveaux projets en cours, on n'oublie pas des dossiers du passé non encore terminés, il cite par exemple les indemnités de formation, le PC 53,

-il informe qu'auparavant les indemnités de formation començaient à 5 ans, que cela a été modifié et qu'il y a une perte financière pour les clubs.

-il déclare que des factures de la fédération n'arrivent pas aux clubs, qu'il faut les réclamer, et qu'il y a régulièrement des corrections à demander. P. Thomas répond que cette situation va s'améliorer.

-il se pose des questions quant à l'avenir des clubs, même hors situation de covid, car des décisions prises entraînent la diminution des rentrées financières. Il cite par exemple le fait que la fédération a décidé de ne pas percevoir une partie des licences collectives suite à l'interruption de la saison, mais qu'en corollaire le fond des jeunes a aussi été diminué, ce qui entraîne pour des clubs qui forment des jeunes une diminution non négligeable des rentrées.

-il signale que son club n'a toujours pas reçu l'indemnité de 40 € par membre promise par la région wallonne et demande qui s'en préoccupe.

-il signale que son club n'a pas reçu les vareuses destinées aux arbitres dans le cadre de la promotion de l'arbitrage, B. Scherpereel, secrétaire général, les lui donnera en fin de réunion.

Yvon Loriaux, secrétaire de JS Luttre, demande qui supporte les frais de l'équipe nationale de 3x3, qui a été aux JO F. Appels répond que c'est le COIB. Yvon déclare que selon lui le 3x3 est un autre sport que le basket 5x5, et qu'il faudrait créer une fédération propre. P. Thomas répond que le 3x3 est géré par la FIBA et que naturellement cela revient dans le giron des fédérations comme l'AWBB.

Le Président remercie les participants ainsi le club qui a accueilli cette réunion, et clôture la réunion à 21h00.

APPELS Fabrice
Président

FOHAL Michel
Secrétaire